

Fiche de poste

APPRENTI ENTRAINEUR BASEBALL SOFTBALL au PHENIX PERPIGNAN BASEBALL SOTBALL CLUB

**Contrat d'apprentissage de 24 mois dans le cadre
de la préparation au DEJEPS Baseball Softball Cricket
au CREPS de Montpellier**

Affectation :

Phénix Perpignan Baseball Softball Club et Comité des Pyrénées-Orientales de Baseball, Softball, Cricket

Siège et locaux : Avenue du Bachaga Boualam 66100 Perpignan

Lieux d'entraînement à proximité immédiate : Terrain de baseball du Parc des sports du Moulin à Vent

Supérieur hiérarchique direct :

Le maître d'apprentissage, membre bénévole du club, manager-adjoint de l'équipe Senior.

Missions principales :

Sous la responsabilité et la supervision du maître d'apprentissage, et en lien avec le Bureau de l'association :

- Animer les activités sportives du club et du Comité
- Participer à l'entretien et à la maintenance des matériels du club et du Comité
- Contribuer au fonctionnement et au développement du baseball et du Softball.

Activités liées aux missions :

- Elaborer des contenus d'entraînement et de préparation physique à destination des membres
- Animer les séances de préparation physique et d'entraînement des sections compétition et loisir
- Accompagner les membres sur des manifestations sportives extérieures
- Elaborer et animer des activités de découverte et d'initiation pour des groupes scolaires et des centres de loisirs dans le cadre de prestations assurées par le club, et pour le grand public dans le cadre de manifestations ponctuelles.
- Participer à la préparation et à la mise en œuvre des événements sportifs et festifs organisés par le club

- Contribuer au développement du club et de ses effectifs, et à la promotion du Baseball et du Softball au sein du département : participation à des actions de communication et de sensibilisation (tenue de stands, Fête du sport, forums associatifs...).
- Participer aux projets de développement du club : prestations à destination des scolaires, des centres de loisirs
- Participer à la vie associative du club et à l'organisation de ses activités : interventions à l'assemblée générale et à certaines réunions, échanges et collaboration avec les membres du bureau, contribution au suivi des plannings et des dossiers.
- Participer à l'entretien et à la maintenance des matériels du club
- Réaliser périodiquement un bilan de ses activités, en présentiel ou à distance, avec le maître d'apprentissage.

Conditions d'accès :

- Âge : 18 ans minimum, 20 ans maximum
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Baseball, Softball et Cricket datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation
- Être titulaire du PSC1
- Attester d'une pratique minimum de 3 saisons sportives au sein d'une équipe de Baseball, Softball ou Cricket évoluant en compétition
- Justifier d'un encadrement d'une équipe de Baseball, Softball ou Cricket depuis au moins une année
- Satisfaire aux différentes épreuves de sélection d'entrée en formation
DEJEPS : Épreuve écrite de connaissances générales du Baseball, Softball et Cricket et Épreuve orale sur le projet et la motivation

Savoir-faire :

- Avoir une bonne expression orale
- Avoir les bases élémentaires en informatique et Internet
- Une expérience en animation serait un plus.

Savoir-être :

- Avoir de l'intérêt pour l'animation de groupes, la transmission, la pédagogie
- Avoir le sens des responsabilités : acquérir progressivement une autonomie tout en sachant rendre compte rapidement quand la situation l'exige
- Respect des horaires de travail, disponibilité.

Qualités / aptitudes :

- Bonnes aptitudes relationnelles (transmission de l'information, capacité à motiver...)
- Sens du travail en équipe
- Organisation et discipline.

Conditions et particularités du poste :

- Être candidat au DEJEPS Baseball-Softball-Cricket - Entraîneur de Baseball-Softball-Cricket qui se déroule en alternance au CREPS de Montpellier
- 35 heures par semaine (hors séquences de formation au Centre).
- Interventions dans le département, déplacements ponctuels hors du département (compétitions, événements sportifs) durant les week-ends, sur le territoire régional et national.

Moyens mis à disposition :

- Locaux du club : Bureau, local à matériel
- Matériel sportif du club
- Matériel bureautique, connexion Internet
- Téléphone

Nature du contrat :

Contrat d'apprentissage de 24 mois à temps plein.

Le contrat pourra déboucher sur un recrutement par le club si le candidat obtient son DEJEPS et donne satisfaction.

Rémunération :

- 1^{ère} Année : 43% du SMIC, soit 654,12 € Brut mensuel
- 2^e Année : 51% du SMIC, soit 775,80 € Brut mensuel (à la valeur du SMIC 2019)

Contact :

Le président du Phénix Perpignan Baseball Softball Club :

François Cauchy

06 61 33 52 63

contact@baseball-perpignan.org